

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 19 septembre 2023.*

**PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT Davis, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

**ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, MAIGNAN Brigitte.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BERNU Sylvain

**Délibération n°2023-079**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 3

**AFFAIRES FONCIERES**  
**REGULARISATION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS**

ENEDIS sollicite la régularisation d'une convention de servitude liée aux réseaux desservant la zone des Noës et éoliennes de La Poterie. La canalisation souterraine concernée d'une longueur de 35 mètres se situe sur la parcelle communale 252A777.

Considérant la transmission, aux conseillers municipaux, du projet de convention,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- CONSENT cette servitude au profit d'ENEDIS,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

2 OCT. 2023



*Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercouet'.*

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

5 OCT. 2023

De la publication le

5 OCT. 2023

*Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Michel'.*  
Pour le Maire  
Philippe HERCOUET  
Lycée MICHEL  
Chef de  
Administration Générale